

# Service Jeunesse

# Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs

# Mercredis et Vacances scolaires 11/17 ans







#### INTRODUCTION

Le service jeunesse est géré par la Commune de Plabennec, et sous la tutelle du ministère de la Cohésion Sociale, en lien avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). L'encadrement des adolescents est assuré par des agents municipaux qualifiés (BAFA, BAFD, BPJEPS).

Un partenariat est établi avec la commune de Kersaint-Plabennec afin d'accueillir les jeunes résidant dans cette commune (dans la limite de 14 jours par an) au sein de l'accueil de loisirs adolescents.

Un partenariat est également mis en œuvre avec le DIME (Dispositif Inclusif Médico-Educatif, ex-IME) de Plabennec afin de favoriser l'inclusion et de pouvoir accueillir quelques jeunes résidents du DIME en milieu ordinaire.

Le projet éducatif de la ville oriente les valeurs défendues par le service jeunesse :

- Les parents sont les premiers éducateurs
- L'enfant est être social
- ♦ La place de l'Enfant dans le collectif
- Des services accessibles à tous

Le service jeunesse se trouve dans l'espace Louis Coz au 16 rue Pierre Jestin à Plabennec. Cela permet de faciliter l'accès des jeunes aux associations ainsi qu'aux différents dispositifs sociaux pouvant être proposés (PAEJ, CCAS, etc.). Cette situation permet également d'inclure les jeunes au sein du tissu associatif plabennecois.

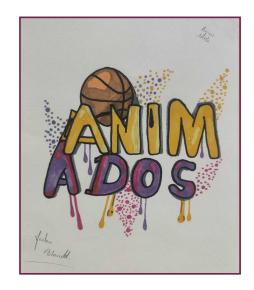
Le présent document sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville et le portail famille : www.logicielcantine.fr/plabennec.fr

#### **PRESENTATION**

La ville de Plabennec propose depuis le 2 janvier 2012 un accueil de loisirs municipal destiné aux jeunes de 11 ans à 17 ans nommé « Anim'ados ».

Sous couvert de diverses propositions de loisirs, il est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres, d'échanges, d'accompagnement de projets et d'inclusion.

Depuis 2018, la tranche d'âge des 9-11 ans « Cap'anim » a été créé afin de proposer une transition entre l'accueil de loisirs enfant « Am Stram Gram » et l'accueil de loisirs adolescent « Anim'ados ». Cette démarche a pour but de familiariser les enfants avec le service jeunesse.



#### Comment s'inscrire au Service Jeunesse?

#### Le dossier administratif de l'enfant

Adresse portail famille : <u>www.logicielcantine.fr/plabennec</u>

Les parents doivent <u>impérativement</u> compléter en ligne un formulaire d'inscription qui comprend les renseignements suivants :

Renseignements administratifs

Renseignements sanitaires pour chaque jeune

Approbation du règlement intérieur du service par le parent et le jeune Attestation de quotient familial pour les adhérents CAF ou une copie du dernier avis d'imposition pour les ressortissants MSA devra être fourni au service (papier ou numérique).

<u>Attention</u>: le quotient familial est remis à jour chaque année au mois de septembre sur le portail Famille. Si la famille ne fournit pas une attestation de QF à jour à ce moment-là pour que le service l'intègre manuellement, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Chaque famille aura un identifiant et un mot de passe pour accéder à son espace informatique. Elle est responsable de la précision des informations transmises. Si certains champs obligatoires ne sont pas renseignés, l'inscription ne pourra être validée.

En cas de changement en cours d'année (changement d'adresse, numéro de téléphone, nouvelle vaccination ...). Il est de la responsabilité des familles d'actualiser ces informations. Ce dossier administratif est un lien entre la famille et l'enfant accueilli. Il doit donc être rempli avec beaucoup de précisions pour assurer un accueil de qualité et adapté.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2003 du code de l'action social et des familles, relatif au suivi médical des mineurs, seuls les enfants à jour de leur vaccination pourront être accueillis en accueil collectif de mineurs.

Une attestation type complétée par un médecin avec une durée de validité sera demandée lors de la lère inscription. Cette attestation sera renouvelée uniquement en cas de nouvelle vaccination de l'enfant selon le calendrier vaccinal en vigueur. Pour des activités spécifiques, un certificat médical pourra vous être demandé (activité sportive spécifique par exemple).

La famille s'engage à avoir souscrit à une assurance couvrant la responsabilité civile.



#### **Fonctionnement**

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif et sanitaire informatique du jeune est **complet**. Celui-ci ne pourra fréquenter l'accueil de loisirs sans cette condition.

Tout jeune souhaitant se rendre au service jeunesse doit avoir **entre 11 et 17 ans inclus**. Durant la période des vacances d'été, les jeunes étant dans leur onzième année sont acceptés (transition entre le CM2 et la 6ème)

Durant leur 11ème année, les enfants ont le choix entre les deux accueils de loisirs (Am Stram Gram et Anim'ados). Une fois, qu'ils ont choisi de « basculer » sur le service jeunesse, aucun retour en arrière n'est possible.

Les parents doivent réserver les activités pour leur(s) enfant(s), par le biais des questionnaires sur le portail famille dans la limite des places disponibles. Les réservations doivent être effectuées ou annulées 8 jours avant la présence de l'enfant. Passé ce délai, les parents n'auront plus d'accès au questionnaire de réservation et devront prendre contact directement avec le service jeunesse.

Toute absence non-justifiée sera facturée (voir grille tarifaire en annexe).

L'accueil de loisirs doit être informé des absences des enfants par téléphone au

#### 06 16 91 74 42 ou à l'adresse animation.jeunesse@plabennec.fr

Il est possible de venir visiter l'Anim'ados préalablement à la demande de votre enfant.

Les enfants accueillis en priorité sont ceux de la Commune de Plabennec et de Kersaint Plabennec. Les enfants scolarisés au sein d'un collège de Plabennec, mais ne résidant pas sur les communes précitées, pourront aussi être accueillis si le taux d'encadrement le permet et en fonction des places disponibles au tarif « hors commune ».

Ponctuellement, des accords éventuels avec d'autres Communes pourront être trouvés, dans le cadre d'une mutualisation dûment approuvée en Conseil Municipal.

Le jeune a la possibilité de venir au dernier moment en fonction des places disponibles.

Le port de bijoux, d'objets de valeur ou de collection se fait sous la responsabilité des parents. La Commune décline toute responsabilité en cas de perte de vol ou de détérioration d'objets appartenant aux adolescents (téléphone, jeux, jouets, bijoux...).

Prévoir une tenue adaptée à la météo et aux activités.

Un enfant contagieux ne pourra pas être accueilli à l'Accueil de loisirs :

- ⇒ En cas de maladie infectieuse merci de suivre les recommandations de votre médecin avant que votre enfant ne réintègre l'Accueil
- ⇒ En cas de maladie virale (Gastro-entérite, Covid 19, angine rouge, grippe,...) nous vous demanderons de garder votre enfant le temps que les symptômes disparaissent. En effet, nous accueillons des enfants présentant parfois des fragilités.
- ⇒ Au moindre doute, n'hésitez pas à consulter la liste des évictions sur AMELI.fr

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, ce dernier préviendra les autres responsables indiqués sur le portail Famille. En fonction de la gravité les pompiers ou le SAMU seront appelés.

Si les parents fournissent une ordonnance, un animateur ou une animatrice pourra délivrer à l'enfant le médicament prescrit.

L'usage du téléphone est autorisé au sein de la structure jeunesse mais sous certaines conditions.

Les jeunes fréquentant l'animation jeunesse sont placés sous la responsabilité du directeur et de l'équipe pédagogique à partir du moment où ces premiers sont physiquement présents à l'intérieur du local. Durant les temps d'animation, tout déplacement se fait sous cette même responsabilité.

Si le trajet domicile – Anim'ados ne peut se faire à pieds (famille éloignée du centre ville), les familles sont invitées à contacter le directeur de l'accueil, Fabien GUIGANTON, par téléphone (06/16/91/74/42) ou par mail animation.jeunesse@plabennec.fr, afin de :

- $\Rightarrow$  Trouver une organisation pour le repas du midi si besoin
- ⇒ Trouver une solution pour les trajets

L'éloignement du bourg ne doit pas être un frein au fait de fréquenter l'Anim'ados!





#### **SEJOURS**

Les séjours proposés par le service jeunesse de la ville répondent aux demandes de jeunes. Ces derniers pourront être impliqués dans la conception du projet à hauteur de leurs compétences et leurs disponibilités. Le service jeunesse transmet les informations relatives aux séjours via les supports de communication (internet, affichage, bulletin municipal, etc.)

Ces séjours sont organisés dans le cadre législatif du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports et sont sous la responsabilité de la Commune.

La priorité sera donnée aux enfants ayant fréquentés le service pendant l'année. Les tarifs sont définis en fonction du quotient familial et sont votés en conseil municipal.

Le nombre de place est limité et la priorité est donnée, dans un premier temps, aux jeunes plabennecois et plabennecoises.

Des actions d'autofinancement pourront être proposées aux jeunes afin de réduire le coût de leur séjour. Les jeunes peuvent également être force de proposition quant aux actions d'autofinancement sur la commune. Au-delà de l'aspect financier, ces actions sont valorisantes et permettent aux jeunes de s'investir sur leur territoire.

En 2024, un séjour est proposé aux adolescents plabennecois :

#### ⇒ Du **22 au 26 juillet** 2024

Il aura lieu à Camaret/Mer et aura pour thématique les activités nautiques.

La commune se réserve le droit d'annuler la tenue d'un séjour si le nombre de préinscrits n'était pas suffisant pour garantir une vie collective ou toutes autres raisons indépendantes de son organisation.



## L'accueil des adolescents à besoins spécifiques

#### Adolescents en situation de handicap

La commune de Plabennec porte une attention particulière à l'accueil des adolescents en situation de handicap. Un travail en partenariat avec le PRH 29 (Pôle Ressources Handicap 29) est mené depuis plusieurs années.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le Responsable Jeunesse pour préparer au mieux l'accueil de votre enfant. En fonction des besoins de votre enfant un animateur ou une animatrice pourra être embauché en renfort sur l'ensemble de la journée ou sur certains temps d'activité.

Dans ce cadre, nous vous demanderons juste de bien vouloir anticiper la présence de votre enfant (<u>15 jours minimum</u>) afin d'être sûr d'avoir le personnel adéquat sur les temps de présence de votre enfant.

#### Adolescent nécessitant la mise en place d'un PAI

Si votre enfant a un besoin particulier au quotidien ou de manière ponctuelle et <u>d'ordre médical</u>, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec la responsable avant le ler accueil pour expliquer le protocole mis en place par votre médecin.



#### **HORAIRES**

L'accueil de loisirs jeunes est ouvert toute l'année, tous les mercredis et toutes les vacances scolaires. Une période de fermeture a lieu les deux premières semaines du mois d'août.

Période scolaire	Mercredi	13h45/17h30
Période de vacances scolaires	Matin	10h/12h
	Après-midi	13h30/17h30
	Soirée	19h ou 20h / 22h30

Les différents accueils proposés aux jeunes, leur fonctionnement ainsi que les horaires pourront être modifiées en fonction des activités et des besoins du service au cours de l'année. Ils seront explicitement communiqués en amont, via différents supports:

- ⇒ par le site internet de la commune (<a href="https://www.ville-plabennec.fr/jeunesse/adolescence/">https://www.ville-plabennec.fr/jeunesse/adolescence/</a>)
- ⇒ dans la presse locale
- ⇒ dans le bulletin municipal
- ⇒ dans le programme d'activités
- ⇒ sur les réseaux sociaux (FB/ Instagram)
- ⇒ par mail
- ⇒ par voie d'affichage au local Anim'ados

Selon le calendrier scolaire, la Municipalité pourra ponctuellement choisir de fermer la structure (ponts, jours fériés, etc.)

#### <u>Le départ</u>

Les jeunes auront la possibilité de partir seul à la condition que la sortie soit autorisée sur le portail famille (Rubrique « Médical-sortie »).

Durant les mercredis et les matinées en période de vacances scolaires, les jeunes partent quand ils le souhaitent.

En ce qui concerne les après-midis et les soirées en période de vacances scolaires, les jeunes pourront quitter l'Anim'ados une fois l'activité terminée et après accord du responsable du service jeunesse.

Si le jeune n'est pas autorisé à partir seul et que la ou les personnes autorisées ne sont pas venues le reprendre à la fermeture du centre, le directeur les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera contactée

Le responsable du service jeunesse recevra les parents durant les temps d'ouverture de l'Anim'ados ou sera joignable par téléphone au 06/16/91/74/42.

En dehors de ces créneaux, les parents pourront contacter la structure par mail : <u>animation.jeunesse@plabennec.fr</u>

#### Boîte de nuit, pâtisserie, loto... À l'Anim'Ados, les jeunes de Plabennec apprennent la vie

Article réservé aux abonnés Le 09 mars 2024 à 15h29 Le moins que l'on puisse dire, c'est que les activités proposées par l'Anim'Ados de Plabennec sont variées : atelier pâtisserie, lasergame et loto à l'Étpad se mêlent à des soirées plus festives



Inès et Noa préparent des pâtisseries. Il faudra être patient pour la cuisson, un seul four étant à disposition des jeunes à l'Anim'Ados de Plabennec.

Mercredi 6 mars 2024, un atelier pâtisserie à l'Anim'Ados de Plabennec a occupé dix jeunes. Noa, affair é à préparer de la pâte à choux, précise : « l'étais venu il y a quelques jours et on m'a demandé de venir aujourd'hui, puisque je suis en formation de CAP pâtissier ». Ces desserts étaient prévus pour le soir, à l'occasion d'un intercentre au lasereame.

« On recommencera, vu les retours positifs »

#### À Plabennec, des graffeurs en herbe donnent vie à un mur en béton



premier pian Ciéa, puis Thaila, Flivis Yannick, Timéo et Nazeem (Quentin Le jeud 15 soût 2002, le mur de file de la pust alson de la pust de la le leud 15 soût 2002, le mur de file de jeur stude entre le lac et filevenue de Watennohen. A Pabenner, a commencé à prondre des couleurs. En effet de Watenthoute la semaine, six jeunes de l'Apininado, ont travaillé à la réalisation d'une fresque, quidée san Nazeem, parfétur brestos, et Pierre-

#### Un goût d'aventure à l'Anim'ados de Plabennec, avec Plab'Lanta



Le lundi 22 août 2022, à Plabenner, l'animation proposée à l'Anim'Ados se nomant Plab Lanta, par analogie avec une célèbre emission télévisée. Si ce jeu n'à pas pu avoir lieu à Lexqueien comme prévu, du fait de la métée, les animateurs se sont adaptés et ont organisé les épreuves dans le jardin de l'Espace Louis-Coz.

#### LES ACTIONS PONCTUELLES

Des actions sortant du cadre de l'accueil de loisirs pourront être proposées de manière ponctuelles ou régulières en fonction de l'évolution des besoins du public jeune

Le fichier baby-sitting: à destination des jeunes plabennecois de 16 et 17 ans et en partenariat avec le centre de secours, les jeunes participent à une journée d'informations couvrant les thématiques engendrées par la garde d'enfants à domicile (premiers gestes de secours, apports pédagogiques, relations avec la famille, URSSAF, etc.). Suite à cette journée, ils sont inscrits sur une liste de baby-sitters durant une année à destination des familles plabennecoises..

Le dispositif « coup de main citoyen »: à destination des jeunes plabennecois de 16 et 17 ans, en partenariat avec les différents services de la commune (Espaces verts, voirie, bibliothèque, CCAS, etc.), les jeunes participent à des chantiers (nettoyage, rangement, etc.) durant de 1 à 4 demi-journée(s) en contre partie de bons d'achat (15€ la demi-journée) utilisables dans les commerces de la ville (au choix).

<u>La bourse BAFA</u>: à destination des plabennecois à partir de 16 ans (16 ans révolus pour juillet de l'année en cours) dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), un financement à hauteur de 50 % du coût total BAFA est pris en charge pour 3 habitants de la commune par an (sur dossier).



## Composition des EQUIPES

La commune est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel.

Le personnel se compose comme suit :

- ⇒ Une directrice Enfance-Jeunesse- Education : Maud LAVIE
- ⇒ Un responsable : Fabien GUIGANTON
- ⇒ Un responsable suppléant : Marine KERBOUL
- ⇒ Des animateurs occasionnels contractuels
- ⇒ Des stagiaires

Le taux d'encadrement appliqué est le suivant : l'animateur pour 12 enfants

#### LES LOCAUX

Le local de l'Anim'Ados est accessible à toute personne à mobilité réduite.

Surface de 100m2

Il se compose:

- -1 bureau
- -1 hall d"accueil
- -1 cuisine
- -2 salle d'activités
- -Toilettes (1 fille et 1 garçon)

Lors des activités, les locaux et terrains municipaux peuvent être également utilisés (salles de sport, terrains extérieurs, etc.)





#### **TARIFS**

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil municipal

#### Prise en compte du Quotient Familial:

Le logiciel supprime automatiquement le QF indiqué sur votre Portail Famille chaque **ler septembre** en vue de son actualisation annuelle.

Afin que l'on puisse rentrer de nouveau votre Quotient Familial, nous vous demandons de nous fournir une attestation à jour avant le 30 septembre de chaque année.

En cas de besoin particulier les responsables peuvent être amenées à se renseigner auprès de la CAF pour obtenir votre QF.

Sans cette attestation, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué et aucune rétroactivité ne pourra ensuite être prise en compte.

#### Tarifs en vigueur à compter du 8 juillet 2024 en annexe

#### PAIEMENT

Les factures sont consultables sur le portail Famille à partir du 15 du mois pour le mois précédent. Les familles doivent le consulter à partir de leur espace Famille (Factures).

Aucun exemplaire papier des factures ne sera adressé aux familles (sauf demande particulière adressée au service Enfance).

La famille s'engage à effectuer son paiement auprès de la Trésorerie pour le 10 du mois suivant.

Les paiements s'effectuent en ligne (portail sécurisé) ou en Trésorerie par espèces, chèque bancaire, ANCV ou CESU. Les prélèvements automatiques sont également possibles. Pour cela, il faut prendre contact avec la Mairie (service comptabilité).

En cas de difficulté de paiement, les situations particulières pourront être étudiées en Mairie, service CCAS.

### COMPORTEMENT ET SANCTIONS APPLIQUEES

Le Maire, sur avis de l'équipe pédagogique, se réserve le droit de prononcer le refus de l'accueil d'un jeune ayant un comportement dangereux, ou préjudiciable au bon fonctionnement du service et des autres mineurs. Cette application sera précédée de rencontres entre le jeune, les responsables légaux, l'équipe pédagogique et l'adjointe enfance- jeunesse de la ville. La décision finale sera par la suite notifiée par écrit au jeune.

En cas de non-respect des points suivants, le jeune pourra être exclu temporairement ou définitivement du service jeunesse :

- Non-respect du règlement intérieur
- Détérioration du matériel ou des locaux
- Comportement dangereux ou agressif
- Propos désobligeants envers les autres (jeunes, équipe encadrante, intervenants extérieurs)
- Consommation de tabac, de cigarettes électroniques
- Consommation d'alcool
- Consommation de drogues

L'équipe pédagogique dispose de toute autorité pour veiller au bien-être de chaque jeune durant les ouvertures.

#### **CONTACTS**

Responsable Jeunesse : Fabien GUIGANTON

Pour tout échange ou demande de renseignement :

**2** 06 16 91 74 42

animation.jeunesse@plabennec.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

En semaine scolaire du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-16

Mercredi: 9h/18h

Vacances scolaires : 9h/17h30



N'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir si vous avez une question, nous nous ferons un plaisir de vous recevoir